

Bulletin d'inscription

A retourner accompagné de votre règlement à :
Chambersign - CCI de Loir-et-Cher
16 rue de la Vallée Maillard - 41018 Blois cedex

Désignation de l'entreprise

Raison sociale :
Nom et Prénom du chef d'entreprise :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél : Portable :
E-mail :
Activité de l'entreprise :

Stagiaire

Nom et Prénom :
Tél : Portable :
Fonction dans l'entreprise :

Stage

Intitulé du stage :
« **Comment répondre aux appels d'offres par voie électronique ?** »
Date et lieu du stage :
 21 septembre 2010 à Blois (Maison des entreprises)

Durée en jour : 1 jour
Durée en heures : 7 heures

Modalités de paiement

- Participation au séminaire + Déjeuner Coût 350 € TTC
 Participation au séminaire + Déjeuner

& Obtention du certificat de signature électronique
Fiducio de Chambersign sur clé USB (1 an) Coût 450 € TTC

Je joins un chèque à l'ordre de la CCI de Loir-et-Cher de €, soit € par personne inscrite à la formation.

Pour toute prise en charge de formation, vous rapprocher de votre organisme collecteur des fonds de formation afin d'en valider le principe. Dans ce cas une convention de formation pourra être établie.

Fait à le

Signature

FORMATION 21 septembre à Blois

Comment répondre aux appels d'offres par voie électronique ?

Votre contact

Véronique Cadoret
Tél. : 02.54.44.64.57
Fax : 02.54.74.78.20
chambersign@loir-et-cher.cci.fr

Infos pratiques

Mardi 21 septembre 2010 à Blois
Maison des entreprises
16 rue de la Vallée Maillard

COLLECTIVITES ENTREPRISES PROFESSIONS LIBERALES ...

LES ATELIERS DE LA DEMATERIALISATION

Formation

Ayez le clic écologique !

Comment répondre aux appels d'offres

par voie électronique ?

Les usages de la
signature électronique
au service des entreprises



21 septembre à Blois

la Nouvelle
République



la Nouvelle
République



Atelier animé par La Nouvelle République
en partenariat avec Chambersign et votre CCI

La CCI avec la Nouvelle République et ChamberSign vous propose une formation à Blois

le 21 septembre

Durée : 1 journée

Public concerné :

- Les entreprises qui souhaitent développer leur volume d'affaires marchés publics,
- Les personnes concernées au sein de l'entreprise par les soumissions aux consultations des entreprises.

Objectif de la formation :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les objectifs en matière de dématérialisation augmentent : 100% des procédures des marchés publics mises en ligne et 50% de réponses dématérialisées. Les acheteurs publics, qui étaient déjà tenus d'accepter les offres transmises par voie électronique, se voient imposer de nouvelles obligations.

Pour les entreprises, la dématérialisation des procédures d'achat public permet :

- D'être plus facilement informés des appels d'offres,
- De gagner du temps dans la consultation des DCE,
- De gagner du temps dans le processus de réponse,
- De rationaliser les coûts de fonctionnement (reprographie, frais postaux...).

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les principes juridiques et les modalités techniques de l'achat public,
- Soumissionner par voie électronique,
- Se servir d'une plate forme de dématérialisation des marchés publics.

Méthode & pédagogie :

- Méthodes d'animation participative conjuguant exposé, questions et mises en pratique,
- Utilisation d'un vidéoprojecteur et d'un micro-ordinateur portable,
- Remise d'un livret stagiaire au terme de la formation,
- Un poste informatique par participant (15 personnes maximum).

Formateur :

Vincent ROCCHI – Juriste Consultant Marchés Publics.

Programme

Matin

I – Les Marchés Publics et l'Entreprise

- 1 – Les principes fondamentaux de l'achat public
- 2 – Les points essentiels pour l'entreprise candidate
- 3 – L'avis d'appel public à la concurrence et le DCE
- 4 – L'attribution d'un marché public
- 5 – Les délais de paiement
- 6 – Les prix du marché

II – Les modes de passation des Marchés Publics

- 1 – Les différents types de marchés publics
- 2 – Les seuils de publicité et de procédure
- 3 – Le fonctionnement des procédures les plus courantes

III – La dévolution des Marchés Publics

- 1 – La sélection des candidatures
- 2 – Les règles relatives à la sous-traitance
- 3 – La sélection des offres
- 4 – Le résultat de la consultation

IV – Les modalités de recours

- 1 – L'attribution de compétences
- 2 – Le référé pré contractuel
- 3 – Le recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables
- 4 – Le recours contre le contrat lui-même.

V – La consultation des avis de marché

- 1 – Où consulter les avis de marché ?
- 2 – Les alertes mail

Déjeuner (en commun)

Après-midi

I – Répondre à un appel d'offres par voie électronique

- 1 – Le cadre réglementaire de la dématérialisation
- 2 – Les avantages de la réponse aux appels d'offres par voie électronique
- 3 – Le certificat électronique
- 4 – La sécurisation des échanges
- 5 – Le déroulement de la procédure

II – Présentation de la plateforme de dématérialisation

Utilisation de la plateforme, étude de cas.

III – Délivrance de votre certificat de signature électronique

(pour les participants ayant fait la demande)

Conditions générales de vente

Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit à toutes les formations organisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher.

Toute inscription doit être formulée par écrit sur le devis ci-joint.

Sauf conditions particulières, la commande est considérée comme effective à réception du devis signé par le client, accompagné du règlement.

Conditions tarifaires

La participation forfaitaire à la formation programmée le 22 octobre est fixée à :

- participation à la formation : 250 €
- participation à la formation et obtention d'un certificat de signature électronique : 350 €

Les participations forfaitaires comprennent :

- l'organisation de la session dans les locaux de la CCI de Loir-et-Cher
- la remise d'un dossier technique
- la remise d'un certificat de signature électronique si choisi par le client

Mode de règlement

Les règlements sont effectués par chèque à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher.

Pénalités de retard

Tout défaut ou retard de paiement entraîne de plein droit des intérêts de retard calculés à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

Dans le cas où le dossier viendrait au contentieux ou ferait l'objet d'une injonction de payer, la dette complète sera majorée de 25% outre les frais de manipulation et les intérêts de retard ainsi que les frais juridiques et d'huissier éventuels.

Propriété intellectuelle

Lorsque l'exécution de la prestation comprend la livraison par la CCI de Loir-et-Cher d'éléments protégés par la législation sur le droit d'auteur, le client s'engage à ne les utiliser que pour son usage personnel et à ne pas les céder ou les commercialiser à des tiers sous forme de copies ou de produits dérivés.

Dédit ou abandon

Ces prix sont établis sur la base d'un nombre minimum de participants. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher se réserve le droit d'annuler l'opération en cas de participation insuffisante. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées.

En cas de dédit écrit par l'entreprise à moins de 10 jours avant le début de l'action, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, la CCI de Loir-et-Cher retiendra ou facturera :

- 50% du montant total des frais d'inscription si l'annulation est faite moins de 10 jours avant le début du stage
- 70% du montant total des frais d'inscription si l'annulation est faite moins de 5 jours avant le début du stage.

Toute participation confirmée par l'entreprise et n'ayant fait l'objet d'aucune annulation antérieure à la date de session entraînera la facturation de la totalité des frais de participation.

Responsabilité

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher s'oblige à apporter le meilleur soin dans le respect des règles de l'art à l'accomplissement de ses prestations. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de négligence dont il appartient au client d'apporter la preuve.

Dans cette éventualité, sa responsabilité sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client, pour les prestations ou les produits qui lui ont été fournis.

Litige

Tout litige relèvera de la compétence des tribunaux du siège social de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher.